Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 26-982
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1) Lors de la séance du conseil tenue le 8 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a adopté le Règlement 26-982 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.
2) Ce règlement énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil, élus à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.
3) Ledit règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 15 septembre 2026

Andréanne Tousignant, greffière